



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/organisation-de-l-eau/reglementation-principales/principaux-codes-reglementant-l/a/les-principaux-codes-reglementant>

Principaux codes réglementant l'eau

- OIEau - Organisation de l'Eau - Règlementation - Principales directives européennes et lois françaises - Principaux codes réglementant l'eau -

Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2012

OIEau

Code civil :

- Servitudes de droit privé (Art [640,641, 681](#))

Code Général des collectivités Territoriales :

- Pouvoir de police du Maire ([L2212-2](#))
- Zonage d'assainissement, zones imperméabilisation des sols, maîtrise du débit et des écoulements d'eau ([art L 2224-10](#))
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif ([art L. 2224-8](#))
- Compétences assainissement (art. [L5214-16](#) et [23](#))
- Déclaration et contrôle des installations privatives de prélèvement (puits, forages), récupération et utilisation d'eau pour usages domestiques ([L 2224-9](#) et [L 2224-12](#), art [R2224-19-4](#))
- Taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines ([articles L. 2333-97 à L. 2333-101](#))

Code de l'urbanisme

- Gérer le sol de façon économe ([art L110](#))
- Compatibilité et rôle des documents de planification ([L111-1](#), [L122-1](#), [L123-1](#)) Prescriptions zonages d'assainissement PLU ([art L. 123 –1.11°](#))
- Conformité permis de construire et assainissement ([art L. 421-3](#))
- Conformité salubrité, sécurité publique ([art R. 111-2](#))

Code Santé Publique

- I.O.T.A. - Installations, ouvrages, travaux et activités soumis aux dispositions de l'article 10 de la loi sur l'eau - ([L. 1321-2](#))
- Périmètre de protection d'eau potable, source d'eaux minérales ([L 1321-2](#), [L1322-3](#))
- Modalités de raccordement au réseau public de collecte ([L1331-1 et suivants](#))

Code de l'Environnement

- Procédures et nomenclatures des opérations soumises à autorisation ou déclaration ([art L. 214-1à L. 214-6](#))
- SDAGE SAGE ([art L212-1 à L.212-6](#))
- PPR ([art L562-1](#))
- Etudes d'impact ([art. L. 122-1](#))
- Protection zone de captage d'eau ([L. 211-3](#)) et zone de frayères ([L432-3](#))
- Accès à l'eau potable ([art L.210-1](#))
- Zones humides ([art. L. 211-3-II, 4°](#)) Sites Natura 2000 ([art 414-2](#))
- Prévention des risques inondation ([article L.562-1 et suivants](#))

Code de la voirie

- Écoulement de l'eau ([art R141-2](#))

Code de la construction et de l'habitation

- Compteurs individuels d'eau ([art. L135-1, titre III du livre I](#))

Code général des impôts

- Récupération eaux pluviales ([art 200 quarter](#))

Code rural

- Travaux en vue de maîtriser les écoulements ([art. L 151-36](#))